

III

Et, considérant que pour rendre efficace et féconde l'union des différents groupes de langue française dans l'Amérique du Nord, il importe de fournir au Comité Permanent les moyens nécessaires à la réalisation des vœux du Congrès ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

Autorise le Comité Permanent à prélever les fonds nécessaires, à se créer des sources de revenus stables, soit par la formation d'une société accessible au pauvre comme au riche, soit par des contributions paroissiales ou individuelles, soit par d'autres moyens au choix du Comité, afin que celui-ci puisse mieux s'employer à la fondation, à la défense, à la conservation, au développement de nos œuvres et à la protection de nos droits.

Sous-SECTION B

I

Considérant que le lien qui existe chez nous depuis l'origine de la colonie entre la langue française et la foi catholique doit être maintenu dans toute sa force pour l'avantage de ces deux grandes causes ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada exprime le vœu :

Que dans les paroisses de majorité française et dans celles où l'élément canadien-français est en nombre suffisant, la prédication et le catéchisme soient faits en langue française.

II

Considérant la générosité des sacrifices qu'ont faits tous les adhérents à ce Congrès, la haute portée instructive des délibérations des diverses sections d'étude, l'influence bienfaisante que ce grand ralliement national était de nature à exercer sur l'esprit de nos compatriotes qui ont eu le plus à souffrir dans le passé de leur attachement à la langue maternelle ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

Envoie à tous les membres adhérents, titulaires, donateurs, bienfaiteurs et délégués que les circonstances ont empêché d'assister au Congrès, l'expression de ses plus vives sympathies.